

Compte rendu valant Procès-verbal du Conseil Municipal **du vendredi 20 octobre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 20 octobre, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire,

Présents :

Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Valérie HAIDAR - Daniel LEROY - Geneviève SCHOFF - Ludovic CAMPITELLI - Carine NÄGL - Claude KLINGER-ZIND - Daniel BRUNSTEIN - Mireille PELE - Patricia JAEGLE - Dominique HEROLD - Jean-Marc KEMPF - Isabel FREUDENREICH - Sébastien LABOUREUR - Frédérique MACQUET - Mireille WEISS - Maria FURLANO - Didier SCHERRER

Pouvoirs :

Patrice DUSSEL a donné pouvoir à Denis ARNDT
Dominique SCHAFFHAUSER a donné pouvoir à Lucette SPINHIRNY
Marianne GEBEL a donné pouvoir à Valérie HAIDAR
Marie-Jeanne BASSO a donné pouvoir à Patricia JAEGLE
Emmanuel AQUINO a donné pouvoir à Jean-Marc KEMPF
Benoît FREYBURGER a donné pouvoir à Daniel LEROY
Pascale CAZAURAN a donné pouvoir à Mireille WEISS
Guy DAESSLE a donné pouvoir à Didier SCHERRER
Adèle HAUMESSER a donné pouvoir Maria FURLANO

Date de convocation : vendredi 13 octobre 2017

Présents : 20

Pouvoirs : 9

Votants : 29

A titre exceptionnel, le procès-verbal ne retrace pas de façon exhaustive les débats dans la mesure où l'enregistrement de la séance n'a pas fonctionné. Ainsi, le compte-rendu complété du résumé des échanges tient lieu, exceptionnellement, de procès-verbal.

Monsieur Florian NOLL présente le projet du pôle médical, la réhabilitation du bâtiment envisagé ainsi que son extension.

Le choix des matériaux et l'architecture de l'extension ont été étudiés en collaboration avec les Architectes des Bâtiments de France. Les différentes coupes, façades et insertions paysagères sont présentées.

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Sébastien LABOUREUR est désigné secrétaire de séance du conseil municipal du 20 octobre 2017.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2017

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre, adopte le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2017.

Avant d'aborder les points suivants, Monsieur Didier SCHERRER demande la parole.

Il explique que pour être cohérent avec ses positions antérieures, le groupe votera contre les points 3, 4 et 5. Il est en effet depuis le départ opposé à ce projet qu'il considère comme une opération immobilière qui ne relève pas des missions de la commune. Il souhaite donc par cette prise de position rester dans la logique des décisions déjà prises.

Il est pris note de cette position pour les 3 points à venir.

3. Avenant au protocole d'accord pour la création d'un pôle médical dans le bâtiment communal situé au 9 rue Clémenceau

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 27 avril 2017, le conseil municipal a approuvé le protocole d'accord multipartite pour la création d'un pôle médical dans le bâtiment communal situé au 9 rue Clémenceau.

Le pôle médical comprenait :

- une pharmacie en sous-sol et en rez-de chaussée,
- le 1^{er} niveau occupé par des médecins généralistes,
- le 2^{ème} niveau occupé par un cabinet dentaire et une autre activité non précisée.

Depuis le mois d'avril, il s'avère que deux infirmières, Caroline SIBOLD et Claude SCHUTZGER, ont sollicité la location du local disponible.

La location concernerait ainsi la cellule de 30 m², la salle annexe d'attente située en face, au 2^{ème} niveau du bâtiment ainsi qu'une place de stationnement. Le loyer serait de 565 € HT hors charges.

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre :

- Approuve l'avenant au Protocole d'Accord consistant en la location de la cellule et de la salle d'attente située au 2^{ème} niveau ainsi que d'une place de stationnement au bénéfice de Caroline SIBOLD et Claude SCHUTZGER pour y exercer une activité d'infirmière pour un loyer de 565 € HT et hors charges,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4. Vente du sous-sol et du rez-de chaussée du bâtiment communal - parcelle 158/12 - 9, rue Clémenceau pour la création du pôle médical

Rapporteur : Denis ARNDT

La commune est propriétaire du bâtiment communal et du terrain cadastré section 13 n°158 d'une surface au sol de 1008 m² situés 9, rue Clémenceau.

Le projet consiste en la réalisation d'un pôle médical avec la rénovation du bâtiment et la création d'une extension. Dans le cadre du protocole d'accord adopté le 27 avril 2017 par le conseil municipal, il était prévu la vente du sous-sol et du rez-de-chaussée avec son extension ainsi que des places de stationnement à Monsieur Philippe SCHWAB, pharmacien, pour un montant de 325.000 € HT.

Ainsi, l'immeuble situé parcelle n°158/12 section 13 a été divisé selon les plans joints en annexe en 6 lots :

Lot numéro un comprenant :

- A l'extérieur :
 - . au rez-de-jardin : trois parkings, un parking pour personnes handicapées, une cour, un parvis, un escalier, une rampe d'accès ;
- Un local à usage professionnel comprenant :
 - . au rez-de-chaussée : une surface de vente, un back-office, un bureau de direction, une cabine de conseil, une cabine orthopédique, deux sanitaires, une salle d'eau, un sas de livraison et un local poubelles ;
 - . au sous-sol : une réserve, une salle de réunion/détente, un local préparatoire, deux vestiaires, un local archives, un local ménage, deux W.C., un local liquides inflammables, un dégagement ;
 - . du sous-sol au rez-de-chaussée : un monte-charge, un escalier.
- Surfaces :
 - . Au rez-de-jardin :
 - les parkings : 54 m²
 - La cour et parvis : 33 m²
 - Au rez-de-chaussée : 249 m²
 - au sous-sol : 126 m²

Lot numéro deux comprenant :

- A l'étage : six locaux à usage professionnel, un accueil, une zone d'attente, un local détente, les sanitaires avec deux W.C., un local informatique, un local rangement avec douche, deux dégagements ;
- Surface : 226 m².

Lot numéro trois comprenant :

- Au combles : un local à usage professionnel, deux salles de consultation, deux salles d'attentes, une salle de stérilisation, un vestiaire avec un W.C., un accueil, un dégagement, les sanitaires avec deux W.C. ;
- Surface à 1,80 m : 150 m².
- Surface au sol : 165 m².

Lot numéro quatre comprenant :

- au sous-sol : un local technique ;
- Surface : 8 m².

Lot numéro cinq comprenant :

- au rez-de-jardin : un parking ;
- Surface : 12 m².

Lot numéro six comprenant :

- au rez-de-jardin : neuf parkings ;
- Surface : 112 m².

Il s'agit de réaliser la vente des lots 1 et 5 à Monsieur SCHWAB pour un montant de 325.000 € HT.

La vente se fera selon les conditions établies dans le protocole d'accord :

- 5% (soit 16 250 € HT) du prix à la signature du compromis de vente. Cette somme sera consignée chez le notaire,
- 65% (soit 211 250 € HT) à la livraison de la coque brute du sous-sol et du rez-de-chaussée,
- 30% (soit 97 500 € HT) à la réception définitive de l'ensemble des travaux réalisés par la commune sur la propriété.

Madame Maria FURLANO demande la parole. Elle explique que le groupe n'est pas contre le projet en tant que tel mais contre la vente d'une partie du bâtiment qui conduit la commune à réduire un peu plus son patrimoine.

Le Maire précise qu'il va y avoir un gros travail de rénovation sur les 1^{er} et 2^{ème} étages et que la commune reste propriétaire de ces niveaux. En cela, le rez-de-chaussée a été relativement bien entretenu mais les étages supérieurs ont été laissés à l'abandon depuis bien longtemps d'où les travaux lourds à réaliser.

Madame Maria FURLANO rappelle que la vocation de ce bâtiment à l'origine était d'accueillir les jeunes de Wintzenheim dans un espace dédié que ce soit avec le Cheval Blanc ou l'Espace Animations. Du fait de la faible fréquentation, il n'avait pas été souhaité de poursuivre les travaux. De nouvelles activités avaient été proposées afin de dynamiser la structure.

Monsieur le Maire précise qu'il y avait un projet qui consistait à installer l'école de musique dans ces murs mais cela n'a pas été réalisé. Monsieur Didier SCHERRER le confirme.

Le Maire précise que l'estimation faite par le service des Domaines avait été de 350 000 € pour l'ensemble du bâtiment.

Madame Frédérique MACQUET demande pourquoi le lot 1 cédé à la pharmacie comprend la rampe d'accès. Monsieur le Maire répond que les accès du pôle médical et de la pharmacie sont séparés, le pôle médical bénéficiant d'un accès également aux normes à l'arrière du bâtiment, là où se situe l'ascenseur.

Vu l'avis des domaines estimant le bien immobilier à 350 000 € ;

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre :

- Approuve la vente des lots 1 et 5 constitués des éléments spécifiés et des modalités précisées ci-dessus et correspondant aux plans annexés pour un montant de 325.000 € HT ainsi que les frais notariaux relatifs à la vente et ceux inhérents aux frais d'établissement du règlement de copropriété selon la quote-part incombant à la collectivité,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente avec paiement différé du solde du prix de vente ainsi que l'acte authentique et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 1 : Plans des lots 1 et 5 vendus à Monsieur Philippe SCHWAB de la parcelle 158/12 située au 9 rue Clémenceau

5. Adoption du règlement de copropriété du 9, rue Clémenceau pour la création du pôle médical

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre du protocole d'accord adopté le 27 avril 2017 par le conseil municipal pour la création du pôle médical, il était prévu la vente du sous-sol et du rez-de-chaussée, et en conséquence la création d'une copropriété.

Le règlement de copropriété prévoit la création de :

- 6 lots avec 2 lots appartenant à Monsieur Philippe SCHWAB et 4 lots appartenant à la commune,
- 4 parties communes relatives aux lots concernés pour la répartition des charges aux millièmes.

La copropriété est exclusivement à usage professionnel et libéral, médical et paramédical.

Les lots sont ainsi composés :

Lot numéro un comprenant :

- A l'extérieur :
 - . au rez-de-jardin : trois parkings, un parking pour personnes handicapées, une cour, un parvis, un escalier, une rampe d'accès ;
- Un local à usage professionnel ou commercial comprenant :
 - . au rez-de-chaussée : une surface de vente, un back-office, un bureau de direction, une cabine de conseil, une cabine orthopédique, deux sanitaires, une salle d'eau, un sas de livraison et un local poubelles ;
 - . au sous-sol : une réserve, une salle de réunion/détente, un local préparatoire, deux vestiaires, un local archives, un local ménage, deux W.C., un local liquides inflammables, un dégagement ;
 - . du sous-sol au rez-de-chaussée : un monte-charge, un escalier.
- Surfaces :
 - . Au rez-de-jardin :
 - les parkings : 54 m²
 - La cour et parvis : 33 m²
 - Au rez-de-chaussée : 249 m²
 - au sous-sol : 126 m²
- Parties communes :
 - 476/1.000es des parties communes générales PC 1 ;
 - 488/1.000es des parties communes spéciales PC 2.

Lot numéro deux comprenant :

- A l'étage : six locaux à usage professionnel, un accueil, une zone d'attente, un local détente, les sanitaires avec deux W.C., un local informatique, un local rangement avec douche, deux dégagements ;
- Surface : 226 m².
- Parties communes :
 - 299/1.000es des parties communes générales PC 1 ;
 - 307/1.000es des parties communes spéciales PC 2 ;
 - 599/1.000es des parties communes spéciales PC 3 ;
 - 570/1.000es des parties communes spéciales PC 4 ;
 - 563/1.000es des parties communes spéciales charges ascenseur.

Lot numéro trois comprenant :

- au comble : un local à usage professionnel, deux salles de consultation, deux salles d'attentes, une salle de stérilisation, un vestiaire avec un W.C., un accueil, un dégagement, les sanitaires avec deux W.C. ;
- Surface à 1,80 m : 150 m².
- Surface au sol : 165 m².

- Parties communes :
 - 199/1.000es des parties communes générales PC 1 ;
 - 203/1.000es des parties communes spéciales PC 2 ;
 - 397/1.000es des parties communes spéciales PC 3 ;
 - 379/1.000es des parties communes spéciales PC 4 ;
 - 437/1.000es des parties communes spéciales charges ascenseur.

Lot numéro quatre comprenant :

- au sous-sol : un local technique ;

- Surface : 8 m².

- Parties communes :
 - 2/1.000es des parties communes générales PC 1 ;
 - 2/1.000es des parties communes spéciales PC 2 ;
 - 4/1.000es des parties communes spéciales PC 3 ;
 - 4/1.000es des parties communes spéciales PC 4 ;

Lot numéro cinq comprenant :

- au rez-de-jardin : un parking ;

- Surface : 12 m².

- Parties communes :
 - 2/1.000es des parties communes générales PC 1 ;
 - 5/1.000es des parties communes spéciales PC 3 ;

Lot numéro six comprenant :

- au rez-de-jardin : neuf parkings ;

- Surface : 112 m².

- Parties communes :
 - 22/1.000es des parties communes générales PC 1 ;
 - 42/1.000es des parties communes spéciales PC 3 ;

La copropriété sera gérée par un syndic composé des deux propriétaires disposant d'autant de voix qu'il possède de tantièmes de copropriété. Les fonctions de syndic seront assurées par la commune.

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre :

- Adopte le règlement de copropriété tel qu'annexé de l'immeuble situé 9 rue Clemenceau -parcelle 158/12 section 13 - relatif à un pôle médical et notamment le fait que les fonctions de syndic soient assurées par la Commune représentée par Monsieur le Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le présent règlement de propriété et ses éventuels avenants ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 2 : Projet du règlement de copropriété du 9, rue Clémenceau pour la création du pôle médical

Monsieur le Maire revient sur le montage financier et précise également que cela crée des recettes de fonctionnement de plus de 60.000 euros par an. Cela est plus que nécessaire de créer des recettes en fonctionnement et cela correspond à une augmentation des impôts de 2 points.

6. Adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2018

Rapporteur : Valérie HAIDAR

La Fondation du patrimoine est un organisme privé indépendant à but non lucratif créé par la loi du 2 juillet 1996, dont la vocation est de défendre et de valoriser un patrimoine non protégé par l'État, notamment rural. Elle est la première organisation privée en France dédiée à la préservation du patrimoine de proximité.

À travers le mécénat populaire, son label fiscal et le mécénat d'entreprise, elle accompagne les particuliers, les collectivités et les associations dans des projets de restauration du patrimoine bâti, mobilier et naturel. Elle est actuellement mobilisée sur plus de 2590 projets de restauration dans toute la France.

La Fondation du patrimoine engage des campagnes de souscriptions publiques et d'appels aux dons pour financer des projets de sauvegarde du patrimoine public et associatif.

Le dispositif prévu par la loi du 2 juillet 1996, permet à un propriétaire privé de bénéficier de déductions fiscales et de subventions à l'occasion de travaux de sauvegarde ou de restauration, sur un bien immobilier particulièrement représentatif en matière de patrimoine, mais qui n'est pas protégé au titre des monuments historiques (ni classé, ni inscrit).

Sont concernés les immeubles non habitables situés tant en zone rurale qu'en zone urbanisée constituant « le petit patrimoine de proximité » (pigeonniers, lavoirs, fours à pain, locaux artisanaux, etc.), les immeubles habitables et non habitables particulièrement représentatifs du patrimoine rural (fermettes, granges), même en zone urbaine et les immeubles habitables ou non habitables. Les travaux doivent concerner les parties des bâtiments visibles de la voie publique (toitures, façades, pignons, etc.).

L'objectif du label « Fondation du patrimoine » est d'encourager les propriétaires privés de patrimoines non protégés à effectuer les travaux de restauration. Ce mécanisme présente deux avantages : il incite à réaliser des travaux de restauration dans le respect des techniques et des matériaux d'époque, ce qui est généralement plus dispendieux pour le propriétaire, et il favorise la préservation de biens non-habitables pour lesquels un propriétaire privé a *a priori* peu d'intérêt à engager une dépense.

La Fondation du Patrimoine peut également aider les communes à récolter les fonds nécessaires pour la restauration du petit patrimoine.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adhère à la Fondation du Patrimoine à partir du 1^{er} janvier 2018,
- Décide de verser une cotisation correspondant aux communes de moins de 10.000 habitants, à savoir 300 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Didier SCHERRER demande si cette adhésion est souhaitée pour un projet en particulier.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas le cas.

Madame Maria FURLANO souhaite ensuite savoir quel est le montant de subvention versé par cet organisme. Le Maire explique que ce n'est pas un fonctionnement sous forme de subvention. Comme l'indique le projet de délibération, cette fondation aide à lever des fonds pour aider aux travaux de rénovation du patrimoine non protégé.

Monsieur Didier SCHERRER demande alors pourquoi cela n'a pas été fait plus tôt.

Monsieur le Maire n'a pas d'explications particulières à donner sur ce point.

7. Adoption de la charte de bonne utilisation des locaux scolaires durant les nouvelles activités périscolaires

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

Dans le cadre du PEDT, les locaux municipaux sont occupés par les enfants et les équipes encadrantes. Cela concerne les gymnases, certains locaux des écoles voire d'autres salles communales.

Les personnels intervenant pour ces activités peuvent être des animateurs du gestionnaire du temps périscolaire, les PEP Alsace, mais également des agents de la commune ou des intervenants extérieurs.

Au regard de la pluralité d'acteurs de ce temps périscolaire, il doit être porté à la connaissance de tous les règles d'utilisation des différents locaux. Il semble aussi important que les règles posées aux enfants soient les mêmes dans ces lieux autant pendant le temps scolaire que périscolaire.

Ainsi, une charte a donc été rédigée pour rappeler les règles d'utilisation des différents lieux.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte la Charte de bonne utilisation des locaux scolaires durant les Nouvelles Activités Périscolaires,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente Charte ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 3 : projet de charte d'utilisation des locaux dans le cadre des nouvelles activités périscolaires

Madame Maria FURLANO demande si un évènement particulier a suscité l'élaboration d'une telle charte.

Madame Lucette SPINHIRNY explique que non. Cette charte s'est surtout révélée nécessaire pour porter à la connaissance des nombreux acteurs du temps PEDT les règles d'utilisation des locaux communaux. Une partie de cette charte est en outre dédiée aux bonnes relations souhaitées entre chaque personne participant à ce temps auprès des enfants.

8. Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de logements sociaux réalisée par Habitats de Haute-Alsace

Rapporteur : Claude KLINGER ZIND

Par délibération du 29 septembre 2017, le conseil municipal a délibéré pour approuver la garantie d'emprunt à hauteur de 186.000 € contracté par Habitats de Haute-Alsace auprès de la Caisse des Dépôt et Consignation.

Habitats de Haute-Alsace finance ainsi la quasi-totalité de ces travaux par un emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 186.000 € comprenant :

Adresse	Nature des travaux	Montant de l'emprunt
Rue de Logelbach et Capelle	Réhabilitation à relocation de 5 logements	135.000 €
Rue Foch	Réhabilitation à relocation des logements 026 et 028	51.000 €
		186.000 €

Toutefois, la Caisse des Dépôts et Consignation demande au conseil municipal d'accorder la garantie d'emprunt au regard du contrat annexé, repris par ailleurs dans les conditions précisées dans la délibération du 29 septembre 2017.

Vu les articles L 2255-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le Contrat de Prêt N° 67110 en annexe signé entre OPH Habitats de Haute-Alsace ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de compléter la délibération du 29 septembre 2017 par les engagements ci-dessous,
- Accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 186 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 67110 joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération,
- Apporte la garantie pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- S'engage, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, à se substituer dans les meilleurs délais à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- S'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 4 : Contrat de Prêt N° 67110 signé entre OPH Habitats de Haute-Alsace et la Caisse des dépôts et Consignations

En lien avec ce point, Madame Maria FURLANO demande quelle suite Monsieur le Maire va réserver à la pétition qui circule concernant la suppression d'une partie du parc Acker et si cela était susceptible de remettre en question la décision initiale.

Le Maire explique qu'en effet une partie du parc va disparaître pour laisser la place à du logement social. Ce projet a été longuement travaillé pour permettre la création d'un nombre de logements raisonnable au regard du secteur et pour proposer une architecture qui s'insère bien à l'environnement. Il comprend les oppositions mais tout est fait pour que chacun soit gagnant.

C'est pour cela que les services de la Ville travaillent sur le réaménagement du Parc Herzog. Il est important pour la commune de proposer une aire de jeux complète à la population pour compenser la perte d'une partie du parc Acker. Ce projet permettra de travailler à la création d'un lieu dédié à toutes les tranches d'âge (des plus jeunes aux plus âgés) avec des aires de jeux adaptées, des zones de rencontre, de détente voire de sport. Monsieur le Maire ajoute que le parc Acker ne va pas disparaître, et les jeux y seront toujours présents.

Monsieur Dominique HEROLD conduit ce travail.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que les habitants du quartier ne se sont pas déplacés pour se manifester pendant la mise en consultation du public de la modification simplifiée n°5 du PLU dont le principal objet était la réalisation des logements sociaux sur la partie dédiée du parc Acker.

Madame Maria FURLANO souhaite savoir comment avance le projet de restructuration de la RN83 qui aura un impact sur tout ce secteur.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas un projet communal donc il n'a que peu d'informations sur la question. En tout cas, la commune avait bien fait part de ses doléances et notamment que le projet devait permettre de circuler facilement de part et d'autre de la route nationale. Les piétons comme les cyclistes devront être en mesure de rejoindre les deux parties de Logelbach facilement et en sécurité, ce qui n'est pas le cas actuellement.

9. Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges relatif au transfert des zones d'activités et des bâtiments à vocation économique des communes vers Colmar Agglomération

Rapporteur : Claude KLINGER ZIND

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), a supprimé la notion d'intérêt communautaire pour les zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire à transférer, entraînant ainsi le transfert des zones d'activités existantes des communes membres vers Colmar Agglomération.

Le Conseil Communautaire de Colmar Agglomération, au cours de sa séance du 28 septembre 2017, a approuvé les périmètres des différentes zones à transférer et validé la mise à disposition gracieuse des emprises foncières, parcelles, équipements, voiries, réseaux, biens immobiliers et biens mobiliers relatifs à ces zones.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation du Transfert de Charges (CLETC) de Colmar Agglomération, qui s'est réunie le 25 septembre 2017, a établi un rapport évaluant le coût net des charges relatives aux zones et bâtiments à vocation économique transférés.

Ce rapport a été transmis le 28 septembre 2017 par le président de la CLETC à chaque commune ainsi qu'à Colmar Agglomération. Ce rapport doit faire l'objet d'une délibération par chaque conseil municipal, ainsi que par le conseil communautaire, dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport à la commune.

A défaut de délibération dans ce délai, la position de la commune est réputée favorable.

Vu le rapport ci-joint de la CLETC de Colmar Agglomération en date du 25/09/2017,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le présent rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges relatif au transfert des zones d'activités et des bâtiments à vocation économique des communes vers Colmar Agglomération
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- Décide de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de Colmar Agglomération.

10. informations

- **Autorisations d'urbanisme** : Denis ARNDT

Mme NEDJAR Naïma : démolition de la toiture de la remise et reconstruction de celle-ci avec une pente plus faible, 3 rue Acker – Logelbach

NATUREO WINTZENHEIM SNC – M. TRAVERS Jérôme : installations d'enseignes, 37 rue Herzog – LOGELBACH

M. BIETH Robert : pose d'une marquise en aluminium, 3 rue du Chanoine Kaeffer – LOGELBACH

M. BENTZ Gilbert : complément d'isolation de la toiture et couverture en tuiles terre cuite, 22 rue du Général Pélissé – LOGELBACH

Mme CARUSO Flora : réfection du bâtiment, rajout de velux, isolation extérieure et crépis sur 2 façades, rajout d'une gouttière, 4 rue Principale – LA FORGE

M. STOECKLE Bernard : fermeture d'un côté de la terrasse, 52 rue du Maréchal Joffre

M. PIROT Noël : rénovation du bardage sur pignon Sud/Ouest, habillage des planches de rive, 5 rue du Turckheim – LOGELBACH

TNH CONCEPT SARL – M. HUBER Thierry : mise en place de 3 fenêtres de toit, 7 rue du Général Pélissé – LOGELBACH

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR – M. MEYER Gilbert : création d'une nouvelle plateforme déchetterie, rue des Champs - LOGELBACH

Madame Maria FURLANO demande si dans le cadre des travaux qui ont lieu sur la rue de Lattre de Tassigny, il est prévu de déployer la fibre.

Monsieur Denis ARNDT explique que dans le cadre de ces travaux, il sera d'abord vérifié s'il n'y a pas déjà des fourreaux qui pourront accueillir la fibre. Dans un second temps, si cela est nécessaire, il sera demandé d'en ajouter pour en permettre le passage lorsqu'elle sera déployée.

- **Manifestations** : Valérie HAIDAR

OCTOBRE 2017		
21		Tournoi de tarot - salle Laurentia
22		Tournoi de belote – salle Laurentia
21 et 22	10h à 19h	Exposition régionale d'aviculture – halle des fêtes
25	15h	Cie Moska « les souvenirs de Mme Kabitsch » - auditorium de l'Arthuss
29	10h à 17h	20 ^{ème} anniversaire de l'association Temps Libre : exposition et ateliers manuels – salle Laurenti
28	14h à 18h	Après-midi récréative sur le thème d'halloween par Petit Escargot – salle Ungerer
29	10 h à 19h	5 ^{ème} édition de « Happy Miel » - halle des fêtes
NOVEMBRE 2017		
05	09h à 17h	14 ^{ème} Bourse Bandes Dessinées et multi-collections – halle des fêtes
05	19h30	Spectacle « Sagesse de Chœur » de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss
08	20h	Concert classique Trio Chagall – auditorium de l'Arthuss
09	18h30	Réception des bénévoles des élections – salle Laurentia
10 au 12		Bourse aux skis des Amis de la Nature de Munster – halle des fêtes
10 au 12		Exposition de l'Eglise évangélique Protestante du Pasteur Mauffrey sur les 500 ans du Protestantisme et projection du film « Luther » le 11 – hall et auditorium de l'Arthuss
11	10h45	Cérémonie patriotique (messe à 9h30 à Ingersheim) – Monument aux Morts de Logelbach
13	19h à 20h	Audition interclasses de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss
17 au 19		Salon Vinomédia – halle des fêtes
18		Journée citoyenne des Sapeurs-Pompiers de Wintzenheim –gymnase scolaire
24/11 au 11/12	8h à 12h 14h à 18h	Exposition «le temps d'un rêve» de Mme Evy PLESKO – hall de l'Arthuss
25	20h	Concert de Noël de la musique Saint Jean – Eglise de Logelbach
26		10 ^{ème} édition du Tournoi des Manalas du Judo club - COSEC
30	18h à 20h	Audition de la classe de violon de l'Ecole de musique et de danse – auditorium de l'Arthuss
DECEMBRE 2017		
01	14 h à 19h	Marché de Noël – halle des fêtes
02 et 03	10 h à 19h	
02	20 h	Concert Desidela – église de Logelbach
03		Sainte Barbe des Sapeurs-Pompiers – cour de l'école La Dame Blanche
03	17 h	Concert Clair de Noël de la Chorale La Croche Chœur – église de Logelbach
06	20 h	Concert A travers Chant – auditorium de l'Arthuss
09		Fête de Noël des Elus et du Personnel
09	20 h	Concert de la Clique des Sapeurs-Pompiers d'Altkirch – église Saint-Laurent

- **Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 17 juillet 2014, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision
2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision
3. **Marchés passés** :

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
EDENRED FUEL	CONSOMMATION CARBURANT DIVERS VEHICULES	multi	893,31	27/09/2017
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ GROUPE SCOLAIRE WINTZENHEIM	60613	412,07	27/09/2017
SARL FERTAL	PRODUITS D'ENTRETIEN	60631	67,82	27/09/2017
ADELYA	FOURNITURE PRODUITS D'ENTRETIEN	60631	461,04	27/09/2017
BERNER	PETIT MATERIEL PARC	60632	98,65	27/09/2017
EUROPODIUM	CHARIOT DE TRANSPORT + STOCKAGE EGLISE LOGELBACH	60632	665,7	27/09/2017
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION 2017 TERRAIN FOOT ANNEXE	61521	202,97	27/09/2017
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION TERRAIN DE FOOT	61521	473,59	27/09/2017
COSEEC	PRESTATIONS MECANIKES TERRAIN ANNEXE DE FOOT	61521	348,84	27/09/2017
EHRHART ET	REPLACEMENT AMPOULE TERRAIN DE FOOT	61521	92,4	27/09/2017
ELECTIS BURKLE	MATERIEL ELECTRIQUE DIVERS ECOLE PRIMAIRE WINTZ	615221	445,48	27/09/2017
EGLINSDOER	RACCORD COLLIER ETC ENTRETIEN VOIRIE	615231	17,46	27/09/2017
SYND INTER	ENLEVEMENT DECHETS VOIRIE	615231	495,36	27/09/2017
MEYER PHILIP	REPARATION BALAYEUSE	61551	620,98	27/09/2017
MEYER PHILIP	REPARATION PNEU TONDEUSE GRILLO	61551	16,06	27/09/2017
MEYER PHILIP	REPARATION MACHINE A PEINTURE	61558	72,06	27/09/2017
SOCOTEC	VERIFICATION PERIODIQUE INST ELECT CHAPELLE HERZOG	6156	118,4	27/09/2017
UGAP	MAINTENANCE COPIEUR TOSHIBA SERVICE TECHNIQUE	6156	117,9	27/09/2017
UGAP	MAINTENANCE COPIEUR TOSHIBA ETAT-CIVIL	6156	132,68	27/09/2017
ALERT	LEVEE DOUTE ECOLE PRIMAIRE LOG ET SALLE LAURENTIA	6156	300,29	27/09/2017
ALERT	INTERVENTION ECOLE PRIMAIRE LOG	6156	300,28	27/09/2017
COSEEC	PRESTATION MECANIKES TERRAIN HONNEUR FOOT	61521	1995	27/09/2017
MEYER PHILIP	REPLACEMENT VITRE PORTE GAUCHE BALAYEUSE	61551	1740	27/09/2017
OUEST VEND	FOURNITURE DE BALAIS POUR LA BALLAYEUSE	61551	1521,72	27/09/2017
CHUBB	MAINTENANCE SYSTEME DETECTION INCENDIE ARTHUSS	6156	1219,28	27/09/2017
TEAM SPORT	BROUETTE DE TRACAGE POUR LE TERRAIN DE FOOT	2188	368,1	27/09/2017
CHAMBRE AGRI	ETUDE AGRICOLE PLU	202	2916	27/09/2017
ALIOS INGENIERI	ETUDE GEOTECHNIQUE POLE SPORTIF	2031	3985,2	27/09/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE CHALET ETANG PECHE	60612	233,74	27/09/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRIQUE AIRE GENS DU VOYAGE	60612	600,01	27/09/2017
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU COL DE CYGNE POUR ARROSAGE	60611	19,14	04/10/2017
REGIE MUNICIPALE	CONSOMMATION GAZ 19 RUE CLEMENCEAU	60613	797,06	04/10/2017
REGIE MUNICIPALE	CONSOMMATION GAZ HALLE DES FETES	60613	812,97	04/10/2017
REGIE MUNICIPALE	CONSOMMATION GAZ ARTHUSS	60613	752,19	04/10/2017
SID	PRODUIT D'ENTRETIEN	60631	675	04/10/2017
BRICO SADEF	PILES POMPIERS	60632	124,51	04/10/2017
HORMALYS	FOURNITURE ARROSOIR TERREAU ALGOFLASH ETC	60633	159,25	04/10/2017
NOUVELLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	42,07	04/10/2017
NOUVELLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	42,58	04/10/2017
OFFICE DEPOT	FOURNITURES DE BUREAU MAIRIE WINTZ	6068	163,26	04/10/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
LOCAM	LOCATION NOUVEAU RISO	6135	531,79	04/10/2017
DKM EXPERTS	DESINSECTISATION BLATTES ARTHUSS	615228	336	04/10/2017
DKM EXPERTS	DESINFECTATION BLATTES SALLE UNGERER	615228	336	04/10/2017
STIHLE SAV	VASE EXPANSION LOGT 9 RUE HERZOG MME HUSSER	615228	214,53	04/10/2017
MIRCO CO	VITRAGE ISOLANT WC PUBLIC LOG	615228	60,83	04/10/2017
ALPHA RECYCLA	ENLEVEMENT PNEUMATIQUES USAGES AU FELDKIRCH	615231	379,2	04/10/2017
MATHIEU SA	FILTRE GRILLE BALAYEUSE	61551	116,3	04/10/2017
MEYER PHILIPPE	REPARATION PIAGGO PORTER 6778 YX 68	61551	757,08	04/10/2017
WINTZEDIS	4 LOTS CD-R	61558	67,56	04/10/2017
HP SECURITE	INTERVENTION SYSTEME ALARME ECOLE PRIMAIRE LOG	6156	57,96	04/10/2017
ARCOTEC	HONORAIRES DIAGNOSTIC TECH 19 RUE CLEMENCEAU	6226	408	04/10/2017
JECKERT B	KOUGELHOFS CLASSE 47	6257	62,51	04/10/2017
PEP DECOUVERTE	SEJOUR ANIMATIONS ARTHUSS AU CENTRE LA CHAUME	6042	5050	04/10/2017
REGIE MUNICIPALE	CONSOMMATION GAZ MAIRIE WINTZ	60613	2607,1	04/10/2017
REGIE MUNICIPALE	CONSOMMATION GAZ ARTHUSS	60613	1648,85	04/10/2017
REGIE MUNICIPALE	CONSOMMATION GAZ SALLE LAURENTIA	60613	1633,79	04/10/2017
REGIE MUNICIPALE	CONSOMMATION GAZ 9 RUE CLEMENCEAU	60613	1089,23	04/10/2017
ALTER BURO	FOURNITURES DE BUREAU MAIRIE	6068	1539,48	04/10/2017
TOSHIBA	MAINTENANCE COPIEUR TOSHIBA SERV FINANCES	6156	1068,29	04/10/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC	60612	9886,96	04/10/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE DIV BAT COMMUNAUX	60612	614,88	04/10/2017
EDF GDF SERV AL	CONSOMMATION ELECTRICITE ECOLES PRIMAIRES	60612	650,96	04/10/2017
COMPETENCE GEO	ETUDE DE SOL CONSTRUCTION POLE MEDICAL	2031	2393,17	04/10/2017
SHARP BUSINESS	ACQUISITION PHOTOCOPIEURS MAIRIE WINTZ	2183	6134,2	04/10/2017
SHARP BUSINESS	ACQUISITION PHOTOCOPIEURS ARTHUSS	2183	5604,1	04/10/2017
REGIE MUNICIPALE	CONSOMMATION GAZ MAIRIE ANNEXE LOG	60613	623,07	11/10/2017
REGIE MUNICIPALE	CONSOMMATION GAZ GROUPE SCOLAIRE LOG	60613	590,68	11/10/2017
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ SALLE UNGERER	60613	630,02	11/10/2017
ADELYA	PRODUITS ENTRETIEN	60631	14,88	11/10/2017
EQUIP PRO	DIVERSES FOURNITURES POUR DIVERSES MANIFESTATIONS	60632	140,44	11/10/2017
LIRE DEMAIN	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	6067	436,3	11/10/2017
RUC COLMAR	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	6067	296,66	11/10/2017
HARTMANN	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	6067	394,24	11/10/2017
JPG	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	6067	626,89	11/10/2017
BNP PARIBAS	LOCATION FONTAINE A EAU	6135	324	11/10/2017
SPIELMANN	ENTRETOISES ETC BUREAU PASSEPORT MAIRIE WINTZ	615221	39,74	11/10/2017
SPIELMANN	CORNIERES BUREAU PASSEPORT MAIRIE	615221	17,57	11/10/2017
SANISITT	CORPS THERMOSTAT ETC ET DIVERS BATIMENTS	multi	311,22	11/10/2017
ELECTIS BURKLE	FOURNITURE ELECTRIQUE ALARME 11 RUE DE LE VALLEE	615228	134	11/10/2017
ELECTIS BURKLE	DISJONCTEURS ETC 11 RUE DE LA VALLEE	615228	225,25	11/10/2017
SANISITT	FOROBINET POUSSOIR URINOIR HALLE DES FETES	615228	477,74	11/10/2017
SANISITT	FLEXIBLE SANITAIRE ETC SALLE UNGERER	615228	200,39	11/10/2017
SANISITT	ROBINET DOUBLE ETC 11 RUE DE LA VALLEE	615228	75,48	11/10/2017
SANISITT	MITIGEUR ETC ARTHUSS	615228	214,48	11/10/2017
COLMARIENN	NETTOYAGE STATION RELEVAGE ARTHUSS	615228	130,2	11/10/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
PUBLIVAL	CHIFFRE ADHESIF PANNEAU 09 RUE HERZOG	615231	24	11/10/2017
CENTRE AUT	CONTROLE TECHNIQUE PEUGEOT BOXER AX449TJ	61551	67,2	11/10/2017
MEYER PHILIP	DEPANNAGE PEUGEOT BOXER PLATEAU AX449TJ	61551	906,95	11/10/2017
UGAP	FOURNITURE CO2 FONTAINES A EAUX MAIRIE + ATELIERS	61558	898,56	11/10/2017
DRAGER	MAINTENANCE CALIBRAGE POMPIERS	6156	361,04	11/10/2017
ALCION	MAINTENANCE LOGICIEL BILLETTERIE ARTHUSS	6156	355,2	11/10/2017
ALERT	MAINTENANCE ALARME DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	6156	643,32	11/10/2017
GRIMMER C	BALLOTIN DE CHOCOLATS - DEPART RETRAITE	6238	21,3	11/10/2017
MEDIARUN	MESSAGE RADIO	6238	431,88	11/10/2017
FUCHS BOULANGE	KOUGELHOFS DEPART RETRAITE	6257	58,5	11/10/2017
FUCHS BOU	KOUGELHOFS SALON ENERGIE	6257	58,5	11/10/2017
DUBERNARD	TABLEAU ALARME ECOLE MATERNELLE LOG	21312	1095,58	11/10/2017
DUBERNARD	TABLEAU ALARME ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	21312	1528,94	11/10/2017
DUBERNARD	TABLEAU ALARME EGLISE LOGELBACH	21318	1785,97	11/10/2017
GFC GIAMBERINI	MUR EN GABIONS POUR LA RUE DU LOGELBACH	2152	5190	11/10/2017

4. Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :

Locations de salles

SALLE LAURENTIA

08/10/2017 : Fête de famille BEY - location pour un montant de 500 euros

14/10/2017 : Moules frites du Hand-ball club location gratuite + forfait nettoyage 66 euros

21 et 22/10/2017 : Tournois de tarot et de belote - location pour un montant de 325 euros

SALLE UNGERER

08/10/2017 : Soirée vin nouveau du Conseil de Fabrique de Logelbach - location gratuite

14/10/2017 : Fête de famille d'un agent municipal - location gratuite

20 au 24/10/2017 Congrès des Ecoles Steiner de France - location pour un montant de 1200 euros

HALLE DES FETES

08/10/2017 : Bourse puériculture de Petit Escargot - location pour un montant de 225 euros

14 et 15/10/2017 : Salon du Mieux-Etre - location pour un montant de 1594,28 euros

21 et 22/10/2017 : Exposition avicole - location gratuite

CHALET APP

08/10/2017 : Fête de famille - location pour un montant de 180 euros

LOGEMENTS EN LOCATION

Location du logement situé 19, rue Clemenceau à partir du 01/09/2019 à Madame Hind IGRHAM pour un loyer mensuel de 670 €.

Location du logement situé 11, rue de la Vallée à partir du 01/11/2017 à Monsieur Luc KRAFFT pour un loyer mensuel de 320 €.

5. Création des régies comptables : aucune décision

6. Délivrances des concessions dans les cimetières :

Ancien cimetière de Wintzenheim :

5 octobre 2017 : Renouvellement de la concession section B Tombe 9 pour une durée de 30 ans pour un montant de 800 €.

6 octobre 2017 : Renouvellement de la concession section E Tombe 134 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160 €.

13 octobre 2017 : Achat de la concession section C Tombe 188 pour une durée de 15 ans pour un montant de 400 €.

16 octobre 2017 : Achat de la concession section C Tombe 91 pour une durée de 15 ans pour un montant de 400 €.

7. **Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges** : aucune décision

8. **Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros** : aucune décision

9. **Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts** : aucune décision

10. **Reprises d'alignement** : aucune décision

11. **Actions en justice ou de la défense de la commune** : aucune décision

12. **Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€** : aucune décision

13. **Réalisation les lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 €** : aucune décision

14. **Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre** : aucune décision